

Au tribunal administratif, l'Alsace en guerre contre l'État sur le dossier Stocamine

Des associations et collectivités alsaciennes ont demandé l'annulation du confinement définitif des déchets de Stocamine au tribunal administratif jeudi 15 mai. Elles dénoncent des erreurs dans le dossier de l'État. Le rapporteur public a estimé de son côté qu'il n'y a pas d'autre solution.

★ Édition abonnés

Thibault Vetter

Publié le 16 mai 2025 ·

Imprimé le 16 mai 2025 à 10h05 par Philippe AULLEN (philippe@aullen.eu). ·

🕒 6 minutes



Des dizaines d'opposants à Stocamine, ont entièrement rempli la salle où s'est tenue l'audience. Une bonne partie sont venus des environs de Mulhouse.

C'était peut-être la dernière audience sur Stocamine au tribunal administratif de Strasbourg, après des années de guérilla juridique. Jeudi 15 mai, Alsace Nature et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) ont étrillé le dossier de l'État pour Stocamine, cette ancienne mine de potasse reconvertie en site de stockage de déchets ultimes.

L'État souhaite confiner, par des barrages en béton, 42 000 tonnes de déchets industriels toxiques placés sous la nappe phréatique à Wittelsheim, entre 1999 et 2002. Une option catégoriquement rejetée depuis vingt ans par de nombreuses associations et collectivités locales craignant la pollution de la plus grande réserve d'eau potable d'Europe occidentale, qui alimente 5,6 millions de personnes (voir [nos articles](#), [enquêtes](#) et [reportages](#)).

Dans une salle comble, remplie d'élus, de militants et de scientifiques, le rapporteur public Alexandre Therre, magistrat membre du conseil d'État et

chargé de proposer une solution au tribunal, a commencé par une longue tirade technique. Il s'est prononcé en faveur de l'enfouissement définitif, estimant qu'il « *n'est pas démontré qu'une autre solution est possible* ». « *Nous ne vous aurions certainement pas présenté les mêmes conclusions quelques années plus tôt, mais telle n'est plus ici la question posée au tribunal* », a-t-il regretté. Puis il s'est déclaré conscient que les magistrats se trouvaient malheureusement devant « *un fait accompli* ».

Pour Alsace Nature, l'alternative existe

En sous-entendant que l'idéal serait un déstockage qui n'est plus possible, Alexandre Therre a épousé la thèse de l'État, selon laquelle la mine est désormais trop dégradée pour en sortir les déchets. Dans les années 90, au moment de défendre le projet de Stocamine, ce même État a soutenu qu'un déstockage serait tout à fait possible. Et c'est ce même État qui n'a pas procédé au déstockage depuis la fin de l'activité de Stocamine après un incendie en 2002, laissant lui-même le temps à la mine de se détériorer.

« *Encore une fois, on nous oppose le fait accompli* », a commencé M^e François Zind, avocat d'Alsace Nature, faisant référence à une décision du tribunal reconnaissant en 2021 que le dossier du Grand contournement ouest (GCO) était irrégulier alors que l'autoroute était déjà presque construite. Le même cas de figure s'est présenté pour le contournement de Châtenois deux ans plus tard. « *Vous, magistrats, seriez donc obligés d'acter, encore une fois, la défaillance de notre système juridique, face à ce fiasco industriel, éthique et technique* », a-t-il poursuivi :

« *Qui aurait pu prédire l'arrivée d'eau au bout de dix ans dans la mine ? Qui aurait pu prédire l'effondrement des galeries et l'incendie ? (Cet événement a provoqué la fin des stockages, NDLR) Les opposants le craignaient, et à l'époque déjà, on leur avait opposé le mépris condescendant d'une classe qui prend les décisions.* »

Pour montrer aux juges qu'ils ont « *une issue* », l'avocat écologiste a ensuite donné la parole à Marcos Buser. Ce géologue suisse a piloté une opération

d'extraction de déchets d'une mine à Sainte-Ursanne. « *Les Allemands mettent en place des déstockages bien plus difficiles que Stocamine, avec par exemple la préparation de l'extraction de déchets radioactifs de la mine de Asse, a t-il assuré, avant de préciser : Le sel (dont sont composées les parois de Stocamine, NDLR) se prête bien au reprofilage, dans les situations où les galeries s'affaissent trop.* »

Les faiblesses du dossier de l'État

C'était ensuite au tour de Georges Walter, ingénieur hydraulique et conseiller du président de la CeA Frédéric Bierry (Les Républicains), de conspuer les conclusions de l'État. Ancien directeur des services Environnement du Département, il dit avoir découvert « *des erreurs majeures* » (voir notre article) dans les études du risque lié à un confinement définitif :

« *Ils ont pris en compte l'épaisseur du cuvelage (parois des puits de mine, NDLR) en 1910 dans leurs calculs, alors qu'il est déjà largement corrodé. J'ai trouvé ça tellement gros que je n'y ai pas cru, mais c'est bien confirmé.* »

Pour Georges Walter, la mine va se remplir de l'eau de la nappe phréatique beaucoup plus vite que prévu. Et avec la fermeture des galeries sur elles-mêmes, qui a déjà commencé, ce liquide pollué par les déchets va remonter vers la ressource en eau potable. « *Nous avons hérité d'une nappe phréatique qui s'est formée en plusieurs millions d'années, a embrayé M^e Zind. Il a fallu une génération pour la polluer aux pesticides. Allons-nous en plus léguer ces produits toxiques aux générations futures ?* »

L'avocat d'Alsace Nature a tenu à préciser qu'il ne souhaitait pas un nouveau départ à zéro si les juges devaient annuler l'autorisation du confinement, comme cela avait eu lieu en 2021. « *Nous demandons une injonction pour ordonner à l'État de tout mettre en œuvre pour une réversibilité réelle du stockage, avec une astreinte de 6,8 millions d'euros par trimestre s'il n'entretient pas les galeries* », a t-il exposé.



François Zind, avocat d'Alsace Nature. Photo : Thibault Vetter / Rue89 Strasbourg

Prévenir les Allemands et les Hollandais

M^e Théophile Begel représentait de son côté la CeA, l'association Consommation logement et cadre de vie 68, ainsi que les communes de Wittenheim et d'Ungersheim. Associé au cabinet Huglo Lepage, il a insisté sur la nécessité d'inclure l'Allemagne et les Pays-bas dans le processus de décision sur Stocamine, comme leurs populations profitent également de la nappe phréatique rhénane : *« Eux aussi risquent une pollution, d'autant plus au vu des insuffisances dans les études d'impact relevées par Georges Walter. »*

Moins passionnés, M^e Baptiste Cousseau, avocat du préfet du Haut-Rhin, et M^e Carine Leroy-Gleizes, avocate des Mines de potasse d'Alsace (gestionnaire de Stocamine), ont rétorqué que la décision de l'État se base sur un consensus scientifique consolidé par « 134 études ». *« Les projections réalisées par l'Ineris, avec des hypothèses majorantes, montrent que tous les ans, c'est seulement l'équivalent d'une baignoire d'eau polluée qui atteindra une nappe de 35 milliards de mètres cubes »,* a affirmé M^e Baptiste Cousseau.

Décision le 17 juin

Guillaume Bailly, chef du bureau du sol et du sous-sol à la prévention des risques du ministère de la Transition écologique, a rappelé que le comité de pilotage de Stocamine avait conclu que la meilleure solution était un déstockage partiel. Ce qui correspondrait aux actions de l'État puisque des déchets mercuriels ont été sortis entre 2014 et 2017. D'après lui, des scientifiques étrangers ont étudié le dossier dans les nombreuses expertises pour arriver aux mêmes constats.

« Leurs 134 études n'avaient pas pour but de répondre à la question de la faisabilité du confinement », a rétorqué M^e François Zind, plutôt confiant à la sortie d'une audience qui aura duré plus de trois heures. « Et toutes ces études se basent sur la même modélisation de l'Ineris qui est fausse », martèle Georges Walter, convaincu que l'argumentaire de l'État était très léger et ne devrait pas convaincre les juges :

« Ils n'ont pas du tout répondu sur les points que nous soulevons, à savoir le fait qu'ils n'ont pas pris en compte la rupture très probable des cuvelages et l'augmentation des débits d'eau dans la mine. C'est pourtant fondamental, on a établi qu'ils minimisent énormément le risque de pollution de la nappe. »

Le tribunal administratif rendra sa décision mardi 17 juin. Après quoi l'une ou l'autre partie, selon le sens de la conclusion, fera très certainement appel.



**Retrouvez cet article sur
Rue89 Strasbourg !**

<https://www.rue89strasbourg.com/stocamine-tribunal-bataille-finale-alsace-nature-et-collectivite-alsace-contre-etat-343398>

3 commentaires postés en ligne

Article imprimé par Philippe AULLEN (philippe@aullen.eu).